



# CAMPAGNE 2023 Taxe d'Apprentissage

Comme chaque année, nous vous sollicitons dans le cadre de la campagne de la taxe d'apprentissage. Cette collecte permet de poursuivre l'amélioration du cadre de nos formations en initial et/ou en apprentissage sur nos lycées professionnels et le pôle enseignement supérieur par des investissements performants et correspondant à vos attentes.

Nous formons du CAP au mastère (niveau 3 à 7) dans les **métiers** de la **Sécurité**, de l'**Accompagnement et Soins à la personne**, de la **Comptabilité**, de la **Gestion des Ressources Humaines**, de la **Menuiserie**, l'**Electricité**, la **Métallerie**, l'**Usinage**.

Vous réitérant tous nos remerciements pour votre engagement au service de formations exigeantes et porteuses d'avenir.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président  
Michel Troussier

Le Directeur  
Didier Aucagne

A partir de 2023, l'URSSAF prend en charge la collecte du solde la taxe d'apprentissage par le biais de votre DSN.

Il reste une seule démarche à réaliser : **affecter , flécher votre TA (Taxe d'Apprentissage) vers l'ESCR et ses formations via la plateforme d'affectation :**



Comment faire : accessible via la lien suivant

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

## Les Numéros UAI de l'ESCR

LP Ste Famille	LGT Ste Famille	LP Cecam
0741286W	0740092Y	0740152N



N'attendez plus, vous avez jusqu'au **6 septembre** pour exprimer vos vœux de répartition sur **SOLTéa**

Pour tous renseignements complémentaires : Marie-Pierre FEUTRY [finances@escr74.com](mailto:finances@escr74.com) 04.50.97.84.61